Carte grise numérique ou démarche en préfecture : ce qui change pour les professionnels de la logistique

Deux voies pour obtenir un certificat d'immatriculation

Quand on gère une flotte de véhicules utilitaires ou qu'on achète un camion d'occasion pour son activité de transport, il faut rapidement mettre le véhicule en règle. En France, la procédure a longtemps été unique : un déplacement en préfecture ou sous-préfecture, avec un dossier papier et une attente variable. Depuis quelques années, une alternative numérique s'est développée, portée par l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) et des opérateurs agréés. Mais laquelle choisir quand on travaille dans la logistique ou le commerce en ligne ? Cet article compare les deux approches, sans citer de marque, pour vous aider à décider selon votre situation.

La démarche en préfecture : le cadre classique

Se rendre en préfecture reste possible pour toute demande de certificat d'immatriculation, que ce soit pour un véhicule neuf, un véhicule d'occasion acheté en France ou importé. Le principal avantage est le contact humain direct : en cas de dossier incomplet ou de pièce manquante, l'agent peut vous le signaler sur place et parfois vous permettre de régulariser immédiatement. Pour un professionnel qui a besoin d'une réponse claire et rapide, c'est rassurant.

Cependant, cette option impose des contraintes pratiques. Les horaires d'ouverture sont limités, souvent du lundi au vendredi en journée, ce qui peut être difficile pour un chauffeur-livreur ou un responsable d'entrepôt qui travaille en shift. Il faut aussi prévoir le déplacement, le stationnement (rarement gratuit près des préfectures) et l'attente, qui peut durer une heure ou plus selon l'affluence. Pour une entreprise qui gère plusieurs véhicules, multiplier ces déplacements devient vite chronophage.

Un autre point à considérer : les préfectures n'acceptent pas toutes les mêmes modes de paiement. Certaines ne prennent que les chèques ou les espèces, ce qui peut surprendre un professionnel habitué aux virements ou à la carte bancaire. Il est donc prudent de vérifier les modalités avant de s'y rendre.

La carte grise numérique : simplicité et flexibilité

La voie numérique, via le site de l'ANTS ou des opérateurs agréés par l'État, permet de faire toutes les démarches en ligne : déclaration d'achat, demande de certificat d'immatriculation, changement de titulaire, etc. Le dossier est scanné ou photographié, puis envoyé

électroniquement. Le suivi se fait depuis un compte personnel, et le nouveau certificat est reçu par courrier recommandé à domicile ou via un point relais.

Pour un professionnel de la logistique, le gain de temps est net. Plus besoin de se libérer une demi-journée pour aller en préfecture : la demande peut être faite le soir après la tournée, ou le week-end. De plus, le système vérifie automatiquement la complétude des documents avant envoi, ce qui réduit les risques de rejet pour pièce manquante.

Un aspect souvent sous-estimé est la traçabilité. Chaque étape est horodatée, et vous recevez des notifications par e-mail ou SMS. En cas de contrôle routier, le fait d'avoir déposé une demande en ligne (avec un numéro de dossier) peut servir d'attestation provisoire, même si le certificat papier n'est pas encore arrivé.

Cependant, cette méthode a ses limites. Si le dossier est complexe (véhicule importé, situation de divorce, succession), l'absence d'interlocuteur physique peut compliquer les échanges. Certains utilisateurs rapportent des délais de traitement plus longs que ceux annoncés, surtout en période de forte demande (comme avant les ponts de mai).

Quand privilégier l'une ou l'autre ?

Le choix dépend de votre profil et de l'urgence. Voici quelques repères :

- **Démarche en préfecture** : idéale si vous avez un dossier atypique (véhicule importé, situation de divorce, nécessité de fournir des justificatifs originaux) ou si vous préférez un contact direct pour obtenir des réponses immédiates. À privilégier aussi si vous devez faire plusieurs demandes en même temps et que vous pouvez les regrouper en un seul déplacement.
- **Carte grise numérique** : recommandée pour les professionnels qui gèrent une flotte, car elle permet de centraliser les demandes, de suivre l'avancement en temps réel et de gagner du temps sur les trajets. Convient aussi pour les véhicules d'occasion achetés à un particulier, à condition que le code de cession soit valide et que le titulaire du véhicule précédent ait bien fait sa déclaration de cession en ligne.

Un point important : quel que soit le canal choisi, vous aurez besoin de certains documents communs : un justificatif de domicile de moins de six mois, le certificat de cession (si vous achetez un véhicule d'occasion), le contrôle technique de moins de six mois pour les véhicules de plus de quatre ans, et le numéro de formule de l'ancienne carte grise. Rassemblez-les avant de commencer.

Les pièges à éviter

Que vous passiez par le numérique ou par la préfecture, plusieurs erreurs peuvent retarder votre demande.

Ne pas vérifier le code de cession. Lors de l'achat d'un véhicule d'occasion, le vendeur doit vous remettre un code de cession (un numéro à 10 chiffres) qu'il génère lors de sa déclaration de cession en ligne. Ce code est indispensable pour que vous puissiez faire votre demande de certificat d'immatriculation à votre nom. Si le vendeur ne l'a pas fait, ou s'il l'a mal saisi, le blocage est immédiat. Vérifiez-le avant de payer.

Confondre le numéro de formule avec le numéro d'immatriculation. Le numéro de formule est un code alphanumérique situé sur l'ancienne carte grise, généralement dans un cadre en bas à droite. Il permet d'identifier le document précédent. Sans lui, la demande ne peut aboutir. Si vous avez perdu l'ancienne carte grise, il faudra fournir une déclaration de perte.

Oublier le justificatif de domicile. Les professionnels doivent souvent fournir un justificatif de domicile au nom de l'entreprise ou du gérant. Attention : une facture EDF ou une quittance de loyer récente (moins de trois mois) fait foi, mais un extrait de compte bancaire n'est pas accepté. Prévoyez un document officiel.

Négliger le contrôle technique. Pour un véhicule utilitaire de plus de quatre ans, le contrôle technique doit être en cours de validité (moins de six mois) au moment de la demande. Si vous achetez un camion d'occasion, demandez le rapport au vendeur avant de finaliser la transaction. Un contrôle technique refusé ou expiré bloquera la délivrance du certificat.

Comment choisir selon votre activité

Pour un auto-entrepreneur en livraison de colis, qui utilise un seul véhicule utilitaire, la voie numérique est souvent la plus pratique : quelques clics le soir, et le dossier est lancé. En revanche, si vous êtes une entreprise de transport avec plusieurs chauffeurs, il peut être judicieux de désigner une personne responsable des démarches administratives, qui traitera les demandes en ligne de manière centralisée.

Dans certains cas, la préfecture reste incontournable. Par exemple, si vous importez un véhicule depuis un pays hors UE, le dossier est plus lourd et peut nécessiter la présentation de documents originaux (certificat de conformité, quitus fiscal). L'assistance d'un agent vous évitera des allers-retours. De même, si vous devez faire une demande de duplicata après vol ou perte, le passage en préfecture peut être plus rapide que l'attente du traitement en ligne.

Enfin, gardez à l'esprit que le choix n'est pas définitif : vous pouvez commencer par une demande en ligne, et si elle est refusée pour un motif complexe, vous rendre ensuite en préfecture pour régulariser. Mais cela double le temps de traitement. Mieux vaut évaluer la difficulté de votre dossier en amont.

Conclusion pratique

La carte grise numérique et la démarche en préfecture sont deux outils complémentaires. L'une est rapide, flexible et adaptée aux dossiers simples ; l'autre offre un accompagnement humain pour les situations complexes. Pour les professionnels de la logistique et du commerce en ligne, qui ont besoin de réactivité et de suivi, la voie numérique est souvent la plus efficiente. Mais elle exige une bonne organisation en amont : avoir tous les documents numérisés, connaître le code de cession et le numéro de formule, et vérifier la validité du contrôle technique.

Quelle que soit la méthode adoptée, n'attendez pas le dernier moment. Un certificat d'immatriculation peut prendre plusieurs semaines. Anticipez vos achats de véhicules pour éviter une immobilisation coûteuse. Et si vous hésitez encore, sachez que de nombreux transporteurs combinent les deux : ils préparent le dossier en ligne pour gagner du temps, puis se déplacent en préfecture en cas de blocage. À vous de trouver votre équilibre.